

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00090

Numéro SIREN : 528 261 019

Nom ou dénomination : 3 MAC

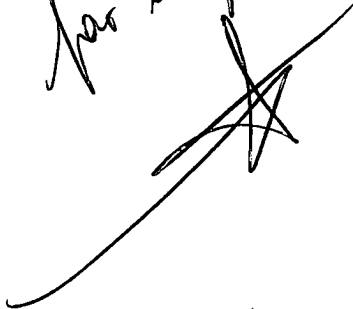
Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2019 sous le numéro de dépôt 4767

SARL 3 MAC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 14 Clos Mermoz, Route de la plage,
13700 MARIGNANE
RCS AIX-EN-PROVENCE 528 261 019

RECEPTION
GTC AIX
15 MAI 2019

DOSSIER JURIDIQUE ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 30/09/2018

*Antipé Confère
par le gérant*


(1)

BILAN SIMPLIFIE

Dossier N° 3MAC en Euros

Désignation de l'entreprise SARL 3 MAC				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 14 CLOS MERMOZ				13700 MARIGNANE	
Numéro SIRET * 5 2 8 2 6 1 0 1 9 0 0 0 2 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2				Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 8	Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 1 7
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *	014	954	016	954
	Immobilisations corporelles *	028	2 028	030	871
	Immobilisations financières * (1)	040	102 650	042	
Total I (5)		044	105 632	048	1 157
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
		Clients et comptes rattachés *			
	Autres * (3)	072	168 522	074	168 522
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	2 833	086	2 833
	Charges constatées d'avance *	092	2 501	094	2 501
Total II		096	173 855	098	173 855
Total général (I+II)		110	279 488	112	277 662
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500	1 500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		150	150
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134		229 467	175 759
	Résultat de l'exercice	136		(41 446)	53 708
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		189 671	231 117
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			23 826
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		612	3 834
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	74 549	172	87 380
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		87 992	77 134
	Total général (I + II + III)	180		277 662	308 251
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A vis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL 3 MAC**

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 8

Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		140 613
	Production vendue	biens	215		214		
		et livraisons intracommunautaires					
		services *	217		218	12 412	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	2 377	7 547
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	14 789	148 160
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		81 550
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : mobilier	1 527	- immobilier	242	21 634	70 465
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE *)	243	(1 859)	244	382	3 703
	Rémunérations du personnel *				250	2 645	32 568
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 368	6 265
	Dotations aux amortissements *				254	644	8 676
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	4	22
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	28 677	203 249
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(13 888)	(55 089)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290	3 150	200 891
	Charges financières			(V)	294	30 565	4 901
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	144	75 247
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		11 945
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(41 446)	53 708
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.L.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	195	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	30 271	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers* ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
				Créance due au report en arrière du déficit	346		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655			350	822
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 11 802
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 11 802

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL 3 MAC

30/09/2018

Détail des réintégrations diverses		
Impôts et taxes non déductibles		195
Réintégrations diverses - Mali de fusion TUP 15122017		30 076
Total des réintégrations diverses	330	30 271

Détail des déductions diverses		
CICE 2017		822
Total des déductions diverses	350	822



Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 3 MACNéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	954
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	2 028
	Immobilisations financières	480	482	484	486	102 750
	TOTAL	490	492	494	496	105 732

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506
	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
	TOTAL	570	572	574	576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	TUP MACS AU 15/12/				
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme	
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦
1				2 500	2 500		
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	2 500	586	588
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	2 500	598

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 MAC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	11 802
Total des déficits restant à reporter	870	11 802

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	488
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 482
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 295
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL 3 MAC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 14 Clos Mermoz, Route de la plage,
13700 MARIGNANE
RCS AIX-EN-PROVENCE 528 261 019

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 MARS 2019

Je soussigné Monsieur Cyril MACARIO agissant en qualité de gérant et de seul associé de la société 3 MAC, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, divisé en 150 parts de 10 euros chacune, après avoir établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 ainsi que le rapport de gestion correspondant, le tout conformément à la loi, prend les décisions ci-après concernant :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018,
- l'affectation des résultats dudit exercice,
- la rémunération du gérant
- les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Prise de décisions :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et les documents s'y rapportant tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître, pour ledit exercice, un déficit de 41 735 euros. Il approuve également les opérations traduites par ces comptes et accomplies au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 41 735 euros en totalité au report à nouveau, dont le solde créditeur est ainsi porté à 207 732 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confirme la rémunération annuelle de 10 500 € de M. Macario.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

L'associé unique gérant
Cyril MACARIO



SARL 3 MAC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 14 Clos Mermoz, Route de la plage,
13700 MARIGNANE
RCS AIX-EN-PROVENCE 528 261 019

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2019

.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 41 735 euros en totalité au report à nouveau, dont le solde créditeur est ainsi porté à 207 732 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

.....

